



NOS CONSEILS EN MANAGEMENT DES RISQUES

ORGANISER LES LIEUX DE VIE : LES ESPACES DE DÉPLACEMENT

Afin que ces nouvelles règles soient appliquées par tous, il convient de les communiquer et de les afficher dans les locaux.

Les lieux de vie communs au travail (espaces de déplacement, sanitaires, espaces de restauration...) représentent des espaces exposant les agents de manière bien particulière au risque COVID-19.

Afin d'être harmonieux dans la gestion de ce risque, il demeure important de ne pas oublier ces espaces et d'y appliquer des moyens de prévention adaptés.

Conseils pour les couloirs et portes

- Etablir un **sens unique** dans les couloirs où cela est possible, à **double sens** lorsque cela est impossible (la matérialisation demeure un facteur clé).
- **Désinfecter** régulièrement les poignées des locaux plusieurs fois par jour (nommer un responsable par service).
- **Agir sur l'organisation du travail**, notamment pour limiter le flux des agents circulant dans les locaux (horaires d'arrivée et de départ...).
- Demander aux agents de **limiter les déplacements** au sein des locaux au minimum durant leur travail (préférer les mails, les appels, les visioconférences).
- Se renseigner sur les moyens existants pour **ne plus toucher les portes avec les mains** (au niveau de la poignée ou au niveau du bas de porte, à saisir avec le pied, système individuel type stylo ou crochet).
- Etudier les possibilités pour créer des **portes de sortie** différentes des **portes d'entrée**.
- Mettre du **gel hydro-alcoolique** à disposition près de la porte d'entrée et de systématiser son utilisation lors de l'arrivée de l'agent.

Conseils pour les escaliers et les ascenseurs

- Réserver l'utilisation de l'ascenseur selon la ou les **priorité(s) les plus adaptées** à votre contexte (montée/descente, à partir du 3^{ème} étage, seulement à certains agents...).
- Dans tous les cas, chercher à **limiter l'utilisation de l'ascenseur à une seule personne** à la fois.
- Si des **escaliers de secours** sont présents, réfléchir aux possibilités d'utilisation pour créer un sens unique dans les escaliers.
- Dans l'objectif d'un **double sens de circulation** sur le long terme, étudier l'installation de rambardes des deux côtés de l'escalier. Ces dernières limiteront le risque de chute généré par une montée et une descente sans possibilité de se rattraper à une rambarde.
- Organiser le flux des agents circulant dans les locaux pour le limiter (horaires d'arrivée et de départ...).
- Etudier la possibilité de mettre du **gel hydro-alcoolique** à disposition près de l'ascenseur et près des escaliers si le contexte le justifie (porte, rambarde).

Conseils pour le parking, un espace à ne pas oublier !

- Tout comme les autres espaces, il est possible d'agir sur l'**organisation du travail** pour limiter le flux des agents (horaires d'arrivée et de départ...).
- **Sonder les agents afin de savoir si la taille du parking ne créera pas de risque.** En effet, le nombre de véhicules peut aussi bien diminuer (mise en place d'un télétravail durable) qu'augmenter (les agents n'effectuent plus de covoiturage, ne prennent plus les transports en commun...). Également, la taille du parking peut être un sujet déjà abordé (insuffisant ou trop limité pour le nombre d'agents).

Pour plus d'informations sur le sujet, consultez le site du [Ministère du Travail](https://www.travail.gouv.fr/)

Tél. : 02 48 48 15 15 - Fax : 02 48 48 15 16
relations.clients@sofaxis.com - www.sofaxis.com

Adresse postale : CS 80006 - 18020 Bourges Cedex
Siège social : Route de Creton - 18110 Vasselay

SNC au capital de 47 355 € - 335 171 096 RCS Bourges
N° ORIAS 07 000814 - www.orias.fr

 ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001

 **sofaxis**
L'EXPERT EN ASSURANCE
DU MONDE TERRITORIAL

une société du groupe relyens